



Carte partenaires

Loisirs, activités sportives et culturelles

2025





Christophe Béchu

Maire d'Angers
Président du Centre
communal d'action sociale

Rendre accessible au plus grand nombre les services de la Ville d'Angers, tel est l'objectif de la carte Partenaires.

Avec cet outil, accédez aux salles de sports, aux piscines municipales, à la patinoire, aux musées et aux services de la Ville à un tarif privilégié.

Le coût pour l'utilisateur dépend du quotient familial : le principe d'équité appliqué grâce à cette carte Partenaires permet d'adapter les tarifs aux ressources de chacun.

À travers ce document, j'ai le plaisir de vous inviter à découvrir les modalités d'obtention de la carte Partenaires ainsi que la multitude d'activités que la Ville met à votre disposition.

Sommaire

Qui peut bénéficier de la carte Partenaires ?	3
Où se procurer la carte Partenaires ?	4
Comment obtenir la carte Partenaires ?	5
Activités et spectacles des maisons de quartiers	6
Associations	6
Sports / Tourisme	7
Culture & loisirs / Institut municipal	8
Seniors / location de salles / Vie quotidienne	9
Données personnelles	10

La carte partenaires vous permet de bénéficier d'un tarif privilégié pour pratiquer des activités sportives et culturelles, profiter de loisirs et de spectacles, utiliser de nombreux services de la vie quotidienne.

Les tarifs indiqués dans ce document sont en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Qui peut bénéficier de la carte Partenaires ?

> **Les résidents angevins de plus de 18 ans**

> **Avec un quotient familial**

Caisse d'allocations familiales (CAF)
ou Mutualité sociale agricole (MSA)

inférieur ou égal à 706€

Votre quotient vous est fourni par la CAF (accessible aussi sur le site internet de la CAF) ou la MSA.

Si vous n'êtes pas allocataire CAF ou MSA, faites calculer votre quotient de tarification solidaire dans les lieux de délivrance de la carte (p.4).

Où se procurer la carte Partenaires ?

Centre communal d'action sociale

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h - 13h et 14h - 17h30

Le jeudi : 11h - 13h et 14h - 17h30

Bd de la Résistance-et-de-la-Déportation

02 41 05 49 49

Hôtel de ville

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h - 13h et 14h - 17h30

Le jeudi : 10h - 13h et 14h - 17h30

Le samedi : 9h30 - 12h30

Bd de la Résistance-et-de-la-Déportation

02 41 05 40 00

Relais-mairies

Consultez les horaires d'ouverture de votre relais-mairie sur angers.fr

Belle-Beille - Lac-de-Maine

41, rue de la Lande (place Beaussier)

02 41 73 77 00

Roseraie

Espace Frédéric-Mistral - 4, allée des Baladins

02 41 68 92 50

Les Hauts-de-Saint-Aubin

13, avenue des Hauts-de-Saint-Aubin

02 41 35 10 59

Monplaisir - Deux-Croix - Banchais

2 bis, boulevard Gustave-Allonneau

02 41 37 52 20

Comment obtenir la carte Partenaires ?



Cette carte, valable du 1^{er} janvier
au 31 décembre, vous sera délivrée
immédiatement et gratuitement
sur présentation de :

- ✓ 1 photo ;
- ✓ 1 pièce d'identité en cours de validité ;
- ✓ 1 justificatif de domicile à Angers ;
- ✓ l'avis de la caisse d'allocations familiales
ou de la Mutualité sociale agricole
justifiant de votre quotient familial
au mois de janvier de l'année en cours ;
- ✓ pour les non-allocataires CAF ou MSA :
Les derniers avis d'imposition des
personnes composant le foyer ou, en
cas indisponibilité de ces documents,
les justificatifs de ressources du foyer
sur les 3 derniers mois

Activités et spectacles des maisons de quartier

La carte Partenaires vous offre la possibilité de bénéficier de tarifs réduits pour les activités et spectacles organisés par les maisons de quartier.

Lac-de-Maine / Interassociation du Lac-de-Maine (ILM)

34, rue de la Chambre-aux-Deniers - 02 41 48 05 40

Belle-Beille / Centre Jacques-Tati

5, rue Eugénie-Mansion - 02 41 48 51 90

Les Hauts-de-Saint-Aubin / Maison de quartier

Les Hauts-de-Saint-Aubin - Léo-Lagrange Ouest

19, rue Marie-Amélie-Cambell - 02 41 73 44 22

Doutre / L'Archipel

13, boulevard Georges-Clémenceau - 02 41 24 89 10

Monplaisir / Maison pour tous Monplaisir

3, rue de l'Écriture - 02 41 43 84 09

Grand-Pigeon / Centre Marcelle-Menet

Mail Clément-Pasquereau - 02 41 96 12 00

Banchais / Maison de quartier du Haut-des-Banchais

266, rue Haute-des-Banchais - 02 41 60 83 43

La Roseraie / Centre Jean-Vilar

1 bis, rue Henri-Bergson - 02 41 68 92 50

Justices / Le Trois-Mâts

Place des Justices - 02 41 66 02 02

Centre-Ville / Angers Centre Animation (ACA)

12, rue Thiers - 02 41 86 05 05

Saint-Serge / Le Quart'Ney

7 et 9, rue Duboys - 02 41 43 28 13

Associations

Association des habitants de Monplaisir

12, boulevard Robert-Schuman - 02 41 34 98 15

Sports

TARIFS
CARTE
PARTENAIRES

Piscines



ENTRÉE À L'UNITÉ

Piscines Jean-Bouin, Roseraie,
Monplaisir et Belle-Beille :

2,10 € jusqu'au 31/08/2025

Aquavita :

3,40 € jusqu'au 31/08/2025

Dimanche en baskets

2,10 € jusqu'au 31/08/2025

ICEPARC

Entrée à l'unité 4,10 € jusqu'au 31/08/2025

Carte 12 entrées 41 € jusqu'au 31/08/2025
avec patins

Tourisme

Destination Angers

Votre carte Partenaires vous permet de bénéficier du tarif réduit proposé dans le cadre des activités Destination Angers.

Office de tourisme

7, place Kennedy / 02 41 23 50 00

accueil@destination-angers.com

destination-angers.com

Culture & loisirs

De nombreux établissements culturels proposent des tarifs réduits sur présentation de la carte Partenaires.

Renseignements à la billetterie.

Musées d'Angers (<i>entrée simple</i>)	Plein tarif	Tarifs carte Partenaires
Musée des Beaux-Arts Musée Jean-Lurçat et de la tapisserie contemporaine	6 €	3 €
Galerie David-d'Angers Musée château Villevêque - Muséum des Sciences Naturelles - Musée Pincé	4 €	2 €
Abonnement Muséolib	15 €	7,50 €
Abonnement Muséofil	20 €	10 €
Animation adulte	7 €	3,50 €

Institut municipal

☎ 02 41 05 38 80

	Plein tarif	Tarifs carte Partenaires
Tarifs en vigueur du 1 ^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 <i>Exemples de tarifs forfaitaires</i>		
Cours (1h)	5,05 €	2,50 €
Forfait de 40h	202 €	100 €
Forfait de 50h	252,80 €	125 €
Forfait de 80h	404 €	200 €

Seniors

Avec votre carte Partenaires, bénéficiez de 50 % de réduction sur le tarif des animations et des séjours proposés par le service Angers seniors animation du CCAS de la Ville d'Angers.

Renseignements et inscriptions :

Espace Welcome

4, place Maurice-Sailland / 02 41 23 13 31
Lundi, de 14h à 16h30 et du mardi au vendredi,
de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Location de salles



1 fois / année civile par bénéficiaire

Une photocopie de la carte Partenaires devra impérativement être jointe avec la lettre de confirmation.
(L'Orangerie de Pignerolle ne fait pas partie de ce dispositif).

Ville d'Angers

Direction des Relations publiques
02 41 05 40 73
locationsalleRPP@ville.angers.fr

Vie quotidienne

	Plein tarif	Tarifs carte Partenaires
Collecte des déchets		
Collecte à domicile	16 €	8 €
Collecte des déchets verts (taille de haies, pelouse et feuilles)		
Forfait de 2 sacs biodégradables	6 €	3 €
Sac supplémentaires	3 €	1,50 €
Encombrants/Déchets verts La ressourcerie des Biscottes - 02 53 20 31 96		
Désinfection, désourisation, désinsectisation		
Selon le temps passé et les produits employés		
Désinfection, désourisation 		

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement de données par la Ville d'Angers et son Centre communal d'action sociale (CCAS) afin de vous faire bénéficier du dispositif de carte Partenaires. La base juridique du présent traitement est la mission d'intérêt public relative à l'accessibilité du service public. Les données traitées sont destinées uniquement aux services internes de la collectivité et ne seront pas communiquées à des tiers. Les données seront conservées deux ans à partir de la dernière utilisation de votre carte puis seront détruites.

Conformément à la loi française Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen 2016/679, vous pouvez demander à accéder aux informations qui vous concernent pour en obtenir une copie, pour les faire rectifier ou supprimer, pour vous opposer à leur traitement par la Ville d'Angers ou en demander la limitation. Pour exercer vos droits ou pour toute question relative à ce traitement, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données par courrier électronique à l'adresse dpo@ville.angers.fr.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

L'OFFRE DE
SERVICES

A'tout

simplifie vos démarches et vous permet d'accéder à de nombreux services de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole que vous habitez Angers ou non.



Déplacements

Vélocité
Citiz



Transports

Se présenter à l'agence Irigo pour un abonnement bus et tram.



Sports et loisirs

Offre A'tout sport (piscines, salles de badminton et de tennis de table, Dimanche en baskets), activités municipales de natation.

Angers ICEPARC pour les abonnements.



Bibliothèques municipales d'Angers



Réservation des salles municipales angevines



Enfance

Inscription et réservation aux activités périscolaires et extrascolaires



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

Boulevard de la Résistance-
et-de-la-Déportation

49020 Angers

02 41 05 49 49

angers.fr

